

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de THÔNES



**MAIRIE
DE
SERRAVAL**

Serraval, le 8 décembre 2014

Le Maire

A

**Mesdames et Messieurs les Habitants de
Serraval**

74230 SERRAVAL

Chers Habitants,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en
Mairie, le :

**Jeudi 18 décembre 2014
A 20 h 30**

Ordre du jour :

- Approbation compte-rendu de la dernière séance
- Urbanisme
- Eau : vote des tarifs 2015
- Foncier : achats de terrain
- Ecole : réunion du 1^{er} décembre 2014
- Personnel
- La Petite Epicerie
- Informations et questions diverses

Je vous prie de croire, Chers Habitants, à l'assurance de mes sentiments les
meilleurs.

Bruno GUIDON

Affichée le : 8/12/2014



74230 SERRAVAL • ☎ 04 50 27 50 09 • Fax 04 50 27 54 21
Courriel : mairie@serraval.fr • Site internet : www.serraval.fr

SEANCE N°14 DU 18 DECEMBRE 2014 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-huit décembre deux mille quatorze, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bruno GUIDON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2014

Présents : Bruno GUIDON, Nicole BERNARD-BERNARDET, Benoît CLAVEL, Christophe GEORGES, Frédéric GILSON, Corinne GOBBER, Nadia JOSSERAND, Julie LATHUILLE, Jean-Claude LOYEZ, Patrice MALEYSSON, Philippe ROISINE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Absents (excusés) : Dorothée KNOEPFFLER-CARMINATI, Stéphane PACCARD.

Dorothée KNOEPFFLER-CARMINATI a donné pouvoir à Bruno GUIDON.

Stéphane PACCARD a donné pouvoir à Benoît CLAVEL.

Jean-Claude LOYEZ a été élu secrétaire de séance.

DEL_14892014.

Objet : Certification de la gestion durable de la forêt communale.

Le Maire expose au conseil la nécessité pour la Commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **D'ADHERER** à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'entité PEFC de sa région, dont il a été pris connaissance auprès de l'Association PEFC Rhône-Alpes de Certification Forestière et accepter que cette adhésion soit rendue publique ;

- **DEMANDE** à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de son adhésion à PEFC ;

- **CHARGE** le Maire ou son adjoint de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14
<u>Résultats des votes</u>
pour : 14
contre : 0
abstention : 0

DEL_14902014.

Objet : Tarifs pour l'eau 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs et prestations du service d'eau pour l'année 2015 :

➤ **Les tarifs**

a) redevance annuelle

* abonnement

95,67 €

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14
<u>Résultats des votes</u>
pour : 14
contre : 0
abstention : 0

- * consommation
 - de 0 à 50 m3 **3,19 €/m3**
 - de 51 m3 à 100 m3 **1,79 €/m3**
 - au-delà de 100 m3 **0,70 €/m3**
- * location du compteur **9,52 €**
- * redevance « pollution domestique » au taux fixé par l'Agence de l'Eau
- b) compteur de chantier (forfait) **54 €**
- c) participation au raccordement sur le réseau d'eau : **211 €.**
- d) remplacement compteur gelé : coût d'achat par la Commune du compteur à son fournisseur.
- e) fermeture et ouverture de l'alimentation en eau à la demande de l'abonné : **40 €.**

➤ **La facturation du forfait « compteur de chantier »**

Elle sera facturée à tout pétitionnaire d'une autorisation de construire ou de rénover, au titre de l'exécution du chantier. A l'issue des travaux, un compteur d'eau individuel sera installé par les soins de la Commune, et la comptabilisation de la consommation réelle deviendra effective à dater de la pose de ce compteur définitif.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les tarifs et les modalités de facturation proposés ci-dessus.

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14
Résultats des votes
pour : 14
contre : 0
abstention : 0

DEL_14922014.

Objet : Décision modificative – budget principal.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Article	Libellé	Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits déjà alloués
Section de fonctionnement			
61522 dépenses	Entretien de bâtiments	10.000,00 €	
66111 dépenses	Intérêts réglés à l'échéance		10.000,00 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

DEL_14932014.**Objet : Décision modificative – budget annexe de l'eau.**

Conseillers en exercice : 14
 Conseillers présents : 12
 Conseillers votants : 14
Résultats des votes
 pour : 14
 contre : 0
 abstention : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget annexe de l'eau de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Article	Libellé	Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits déjà alloués
Section de fonctionnement			
6218 dépenses	Autres personnels extérieurs	2.500,00 €	
617 dépenses	Etudes et recherches		2.500,00 €

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

Conseillers en exercice : 14
 Conseillers présents : 12
 Conseillers votants : 14
Résultats des votes
 pour : 14
 contre : 0
 abstention : 0

DEL_14942014.**Objet : Décision modificative – budget principal.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Article	Libellé	Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits déjà alloués
Section de fonctionnement			
673/67 dépenses	Titres annulés sur exercices antérieurs		5.100,00 €
61522/011 dépenses	Entretien de bâtiments		5.000,00 €
66111/66 dépenses	Intérêts réglés à l'échéance	10.100,00 €	

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

DEL_14952014.

Objet : **Décision modificative – budget principal.**

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14
Résultats des votes
pour : 14
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Article	Libellé	Augmentation crédits ouverts	Diminution crédits déjà alloués
Section de fonctionnement			
022/022 dépenses	Dépenses imprévues		1.600,00 €
61522/011 dépenses	Entretien de bâtiments	1.600,00 €	

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

SEANCE N°14 DEL_14892014 ; DEL_14902014 ; DEL_14922014 ; DEL_14932014 ; DEL_14942014 ; DEL_14952014. AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU LE : 26 DECEMBRE 2014			
Bruno GUIDON	Nicole BERNARD- BERNARDET	Benoît CLAVEL	Christophe GEORGES
Frédéric GILSON	Corinne GOBBER	Nadia JOSSERAND	
Julie LATHUILLE	Jean-Claude LOYEZ	Patrice MALEYSSON	
Philippe ROISINE	Jean-Luc THIAFFEY- RENCOREL		